

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS**

Séance du 19 DECEMBRE 2022

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26
PROCURATIONS : 10		

Date de la convocation
13 décembre 2022

Date d'affichage
13 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX
et le DIX NEUF DECEMBRE

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry DAYRE, Premier Maire-Adjoint de NYONS

Présents : M. DAYRE - Mme LAURENT - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - Mme LOUPIAS, Adjoints, M. MONPEYSSEN - M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - M. CARRERE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration : M. COMBES - M. TATONI - Mme PILOZ - M. ROUSSELLE - Mme BRUN-CASTELLY - M. RINCK - M. TEULADE - Mme TAILLEUX - Mme FLAMAIN - M. VAN ZELE.

Excusée : Mme TEISSEYRE

Absents non excusés : M. MOUTARD - M. ALLÉE

Secrétaire de séance : Mme BOTTINI

2022 - 12 - 128

MARCHES PUBLICS

MARCHES DE TRAVAUX

Aménagement de la rue de la Maladrerie

Avenants N°1 aux Lots 1 à 3

(en substitution au Lot 4 -Ouvrage bois et structure – infructueux)

RAPPORTEUR : M. Jean-Luc GREGOIRE

Le marché porte sur l'aménagement de la rue de la Maladrerie depuis le Pont Roman à la route de GAP. Il comprend le renouvellement des réseaux humides, la reprise totale des cheminements piétons, de la voie de circulation, des stationnements ainsi que l'aménagement paysager de ce quartier urbain.

Le projet prévoyait la réalisation d'un cheminement piéton (zone 2) avec un platelage bois recouvrant un ouvrage hydraulique à ciel ouvert permettant la mise en valeur du mur de type cyclopéen.

Lors de la consultation engagée précédemment, la Commission d'Appel d'Offres du 13 juillet 2022 a attribué 3 lots, soit :

- Lot 1 : Terrassement, Maçonnerie, Enrobé, Signalisation et Espaces verts = 578 528,25 € HT
- Lot 2 : Réseaux secs et humides =274 376,32 € HT
- Lot 3 : Béton, Dallage, Mobilier, Serrurerie =153 238,40 € HT

Le Lot 4 : Ouvrage bois, a été déclaré infructueux (rappel de l'estimation = 85 000,00 € HT)

Les lots 1- 2- 3- ont été approuvés à l'unanimité par délibération du Conseil Municipal du 27 juillet 2022.

Il a été décidé de relancer une consultation pour le Lot 4 en l'ouvrant aux variantes.

Lors de cette nouvelle procédure, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 09 novembre 2022, a une nouvelle fois déclaré le lot « structure- bois » infructueux et a décidé de mettre en œuvre un nouveau procédé : busage de l'ouvrage hydraulique et réalisation d'un béton désactivé.

.../...

Compte tenu de l'étude hydraulique du fossé entre la Scourtinerie et le Chemin de la Mine, fournie par la maîtrise d'œuvre, et considérant les lots existants déjà notifiés pour les travaux d'aménagement de la rue de la Maladrerie, il est envisagé de modifier le marché conformément au 3^e alinéa de l'article L2194-1 du Code de la Commande Publique, « modification rendue nécessaire par des circonstances imprévues » en substituant le lot 4 en 3 avenants répartis comme suit :

- Avenant n°1 Lot 1- Terrassement, Maçonnerie, Enrobé, Signalisation et Espaces verts
- Avenant n°1 Lot 2- Réseaux secs et humides
- Avenant n°1 Lot 3- Béton, Dallage, Mobilier, Serrurerie

La commission d'appel d'offres, réunie le 12 décembre 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité sur ces projets d'avenants.

Avenant n°1 du LOT 1 – titulaire, COLAS France :
Pour un montant de 8 064,00 € HT

Nouveau montant du marché : 586 592,25 € HT.

Avenant n°1 du LOT 2- titulaire FERRAND LOREILLE :
Pour un montant de 25 218,65 € HT

Nouveau montant du marché : 299 594,97 € HT.

Avenant n°1 du LOT 3- titulaire SOLS Vallée du Rhône :
Pour un montant de 8 793,50 € HT

Nouveau montant du marché : 162 031,90 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les avenants N° 1 des lots 1 à 3 en substitution du lot N°4 – Ouvrage bois et structure – Zone 2,
- AUTORISE Monsieur le Maire à les signer et les faire exécuter.

Fait et délibéré par les membres présents

Pierre COMBES
Maire de NYONS

